

L'actualité **PROTYS**, solution 100% numérique de gestion des DT, DICT et Récépissés

ACTUALITÉ

Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation DT-DICT



Nouveaux formulaires, nouvelles procédures, nouveau site de référencement des exploitants et nouvelles obligations... L'ouverture du Guichet Unique des réseaux, le 1er Juillet 2012, a marqué le coup d'envoi de la mise en place de la nouvelle réglementation DT-DICT. Petit retour sur cette révolution qui agite le monde des déclarations de travaux.

Cette première étape inaugure la mise en place du vaste plan d'action « anti-ndomagement des réseaux » par l'instauration des trois axes fondamentaux de la refonte réglementaire: la création d'un annuaire des réseaux en ligne qui permet l'accès à l'ensemble des informations relatives à l'exécution de travaux à proximité d'ouvrages, le renforcement des procédures de

déclarations avec la modification des formulaires (DT-DICT) et des processus d'échanges associés et enfin la constitution d'un Observatoire National dédié à l'analyse des retours d'expériences et des pratiques terrains.

La consolidation des dispositifs de prévention à travers ces différentes évolutions permet d'opérer un rééquilibrage des responsabilités entre tous les acteurs concernés à chaque étape du projet : renforcer la préparation des chantiers par les donneurs d'ordre, affiner la localisation des réseaux des exploitants et garantir la sécurité sur les chantiers par les exécutants de travaux.

Pour tous savoir sur la nouvelle réglementation : www.protys.fr - rubrique Réglementation DT-DICT

AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

PROTYS optimise la réglementation

► Lire page 2

Le service de référencement de PROTYS

► Lire page 2

Un vrai engagement pour la sécurité

► Lire page 3

PROTYS au congrès de la CNATP

► Lire page 3

Expérimentation ERDF interview de Richard Valéro

► Lire page 4

NOUVEAUTÉ

PROTYS.fr, plateforme 100% nouvelle réglementation

PROTYS vous accompagne en vous proposant une nouvelle version de sa solution et vous permet d'aborder la réglementation DT-DICT en toute confiance.

PROTYS a adapté sa plateforme aux évolutions réglementaires pour vous garantir le respect de vos nouvelles obligations de manière sûre et simplifiée.

En intégrant les formulaires Cerfa DT-DICT, Récépissé et les processus d'échanges associés, PROTYS renforce ainsi son principe fondateur : proposer une solution Internet unique permettant la dématérialisation intégrale des échanges de documents entre Déclarants et Exploitants.

Au centre du concept « 100% numérique » que nous vous proposons la consultation et l'intégration de la base de données du



Guichet Unique depuis l'outil de gestion des DT-DICT. En tant que prestataire d'aide, nous disposons d'un accès privilégié aux données de référencement du Guichet Unique des réseaux. La plateforme consulte et utilise en temps réel la base des coordonnées des exploitants issue du téléservice. Ainsi, conformément à la réglementation, vous avez l'assurance d'utiliser, pour l'envoi de vos déclarations, les données proposées par le site www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr.



PERFORMANCES

PROTYS optimise les procédures de la nouvelle réglementation

PROTYS.fr vous offre un niveau de performance encore plus élevé pour le traitement des DT, DICT et Récépissés.

En intégrant de nouvelles fonctionnalités relatives aux procédures définies par la nouvelle réglementation, PROTYS propose une approche plus globale de la gestion dématérialisée des déclarations avant travaux.

POUR LES DÉCLARANTS :

INTÉGRATION DES NOUVEAUX FORMULAIRES
CERFA DT-DICT EN LIGNE

CONSULTATION ET INTÉGRATION AUTOMATIQUE
DE LA LISTE DES EXPLOITANTS DE RÉSEAUX
ISSUE DU GUICHET UNIQUE

DÉLAIS DE RÉPONSES OPTIMISÉS
GRÂCE À LA DÉMATÉRIALISATION

RÉCUPÉRATION DES DONNÉES
DE LA DT POUR RÉALISER LA DICT

POUR LES EXPLOITANTS :

INTÉGRATION DU NOUVEAU FORMULAIRE
CERFA RÉCÉPISSÉ EN LIGNE

MODÈLES DE RÉPONSES PARAMÉTRABLES

RÉCUPÉRATION DES DONNÉES
DE LA DT-DICT POUR RÉALISER LE RÉCÉPISSÉ

OUTIL DE SUIVI DES CHANTIERS
INTÉGRANT DES FORMULAIRES EXCLUSIFS

Chantier non déclaré, Récépissé de travaux urgents...

ACCOMPAGNEMENT

Enregistrez vos ouvrages dans le guichet unique

Précurseur dans le domaine du référencement des exploitants, c'est tout naturellement que PROTYS réalise l'enregistrement de vos ouvrages afin de vous accompagner dans votre nouvelle obligation.

Exploitants de réseaux, depuis le 1er septembre 2011, vous devez enregistrer vos données nécessaires à la localisation de vos ouvrages auprès du Guichet Unique.

Afin de vous accompagner au mieux, PROTYS adapte son offre pour permettre aux Exploitants publics ou privés de lui déléguer la gestion de l'enregistrement de leurs ouvrages dans le Guichet Unique.

Pour ce faire PROTYS transmet au Guichet Unique les informations communiquées par l'exploitant en se chargeant de les mettre au format requis par le téléservice. PROTYS dispose d'un certificat électronique d'authentification pour réaliser ces opérations,

vous assurant la conformité de l'enregistrement avec la nouvelle réglementation. A la suite de chaque enregistrement, PROTYS vous envoie une copie du procès-verbal délivré par le Guichet Unique ainsi qu'un état récapitulatif réalisé par nos soins.

Ce service comprend l'enregistrement des coordonnées (contacts / communes / code ouvrage) et des bandes de zonage afin de permettre la discrimination infra-communale. En effet, PROTYS transmet les zones d'implantation des ouvrages, s'assure de leur cohérence avec l'annuaire des coordonnées et se charge de leur mises à jour.

Pour plus d'informations : agnes.lioult@protys.fr

ENGAGEMENT

PROTYS engagé pour la sécurité et la dématérialisation des procédures

Acteur majeur de la sécurité des chantiers et de la protection des réseaux, PROTYS met depuis 2008 son expertise à contribution et participe activement à quatre des cinq groupes de travail mis en place par l'Observatoire National DT-DICT. Petit retour sur les sujets qui font l'actualité de deux d'entre eux : *Dématérialisation et Guichet Unique*.

La dernière réunion du groupe de travail dédié à la « Dématérialisation » a réunit des experts autour des problématiques de numérisation des données échangées et d'interopérabilité. PROTYS s'est vu confier, en qualité de prestataire d'aide, le soin de réaliser une cartographie de l'ensemble des données susceptibles d'être concernées

par une interopérabilité entre les différents acteurs du marché (prestataires d'aide, déclarants, exploitants...). L'ensemble des travaux de recherche de PROTYS ont été présentés lors de la séance de travail du 4 octobre 2012.

PROTYS participe également au comité stratégique de pilotage du Guichet Unique des réseaux assurant le suivi de la mise en place du téléservice auprès des différents acteurs du marché. La dernière séance du 5 juillet dernier a été l'occasion de faire un point sur les demandes d'évolutions. Les principaux sujets abordés ont été la simplification de l'enregistrement des ouvrages, des demandes de précisions quant aux données renseignées,

l'exportation sous forme synthétique des données enregistrées ou encore l'amélioration de la saisie de l'emprise des travaux.



ÉVÈNEMENT

PROTYS au congrès national de la CNATP

PROTYS vient à la rencontre des entreprises de Travaux Publics lors du congrès annuel de la CNATP les 8 et 9 novembre 2012 au Palais des Congrès d'Arles.



À propos de la CNATP : La CNATP s'appuie sur un réseau de syndicats départementaux pour mieux approcher et servir les entreprises artisanales. Dans le monde de la construction, où cohabitent des structures d'entreprises de dimensions très différentes, la CNATP a pour objectif d'assurer une pluralité d'approche dans un secteur et de renforcer la voix de l'Artisanat afin de faire valoir ses spécificités.

Comme chaque année la Chambre Nationale des Artisans des Travaux publics et du Paysage organise son congrès national réunissant les adhérents et les acteurs du secteur du BTP autour de problématiques d'actualité.

Notre participation à cet événement, sera pour nous l'occasion de présenter les dernières nouveautés de notre solution de gestion des DT-DICT.

Pour plus d'informations : aurelie.sciaux@protys.fr

La lettre utilisateurs de PROTYS.FR

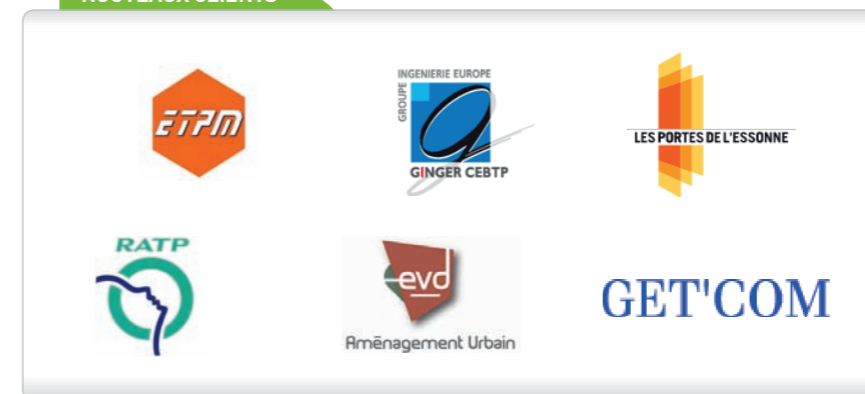
Nouveau ! À partir de cet automne, PROTYS proposera à ses utilisateurs une lettre d'information dédiée à l'usage quotidien de ses services.

Retrouvez tous les deux mois toute l'actualité de PROTYS.fr et des infos pratiques : évolutions en cours, fonctionnalités explicitées, « trucs et astuces », documents utiles à télécharger et réponses aux questions posées par les utilisateurs.

Premier numéro : **Octobre 2012**



NOUVEAUX CLIENTS



L'ACTUALITÉ EN BREF

I Point sur la norme afnor

La seconde partie des travaux de normalisation réalisés en appui de la refonte réglementaire DT-DICT paraîtra courant automne 2012. Consacrée à la géolocalisation des réseaux, elle définit la préparation, la mise en œuvre et la restitution des mesures de localisation des réseaux enterrés dans le cadre des investigations préalables aux travaux à proximité des ouvrages.



Les mesures définies s'appliquent également aux investigations complémentaires effectuées par l'exploitant lors de la découverte d'un réseau au cours des travaux ou d'un constat d'écart sur les positionnements de branchement.

Pour rappel, la 1^{ère} partie de la norme relative à la procédure DT-DICT, parue en mai dernier, est disponible sur le site de l'AFNOR avec la référence suivante : NF S70-003-1.



I Le guide technique des travaux

Elaboré par l'Observatoire National DT-DICT, le guide technique vise à expliciter, préciser et illustrer la réglementation encadrant les travaux à proximité des réseaux. Il définit, entre autres, les limites d'utilisation de chaque technique de travaux utilisées à proximité des réseaux sensibles pour la sécurité. Il traite également de toutes les étapes d'un projet, depuis sa conception jusqu'à son achèvement, ainsi que des dispositions à prendre en cas d'endommagement d'un ouvrage.

Conformément à la nouvelle réglementation les recommandations techniques et les consignes de sécurité peuvent être indiquées directement dans le Récépissé.

Le guide technique peut être téléchargé gratuitement sur le site www.protys.fr dans l'onglet Réglementation DT-DICT à la rubrique Documents Utiles.

I La réforme DT-DICT, la suite : le renforcement des compétences

A partir du 1^{er} Janvier 2017, les encadrants de chantiers (sous la direction du maître d'ouvrage), les conducteurs de travaux et les conducteurs d'engins (sous la direction de l'exécutant des travaux) devront disposer d'autorisations d'intervention à proximité des réseaux délivrées par l'employeur et fondées sur la vérification de leurs compétences.



D'autre part, les prestataires en cartographie effectuant des investigations complémentaires sur réseaux en service ou des relevés topographique sur réseaux neufs devront également être certifiés en matière de géo-référencement et en matière de détection lorsque les relevés de position géographique seront effectués sans fouille.

ZOOM SUR...

ERDF : L'expérimentation DT-DICT un an après !



Richard Valéro, administrateur PROTYS en charge de l'expérimentation des DT-DICT chez ERDF, nous fait part des premiers retours d'expérience sur l'expérimentation des nouveaux processus DT-DICT sur les agglomérations d'Orléans et de Perpignan. Extraits de l'interview qu'il nous a accordée :

Plus d'un an après sa mise en place et suite aux différents retours d'expérience qui en résultent, quel premier bilan peut-on tirer de cette expérimentation ?

Les principaux impacts métiers identifiés par les retours d'expériences d'ERDF sont les suivants :

- Une gestion plus complexe des avant-projets sommaires (APS),
- Des contraintes de délais accentuées sur les arrêtés de circulation pour Investigations Complémentaires (IC),
- Une contrainte forte sur le retro planning des affaires de raccordement, en particulier pour les chantiers « à courte vie » : affaires de raccordement client tertiaire et petit collectif notamment,
- Un impact sur la satisfaction client,
- La détection passive des ouvrages - bien que faisant l'objet d'une nouvelle norme - ne bénéficie d'aucun retour d'expérience opérationnel pour les IC réalisées en milieu urbain,

- Des difficultés de mise en œuvre opérationnelle de la détection active de certains ouvrages (par injection de signal sur des organes réseaux sous tension) ont également été mises en exergue par l'expérimentation terrain.

Lors de ce premier test grandeur nature, quels impacts manifestes ont pu être observés (volumétrie, processus, coûts...) ?

A l'interne, les impacts de la nouvelle réglementation DT-DICT sur les processus et les Parcours Client sont nombreux. Le premier d'entre eux est l'augmentation significative du délai moyen de mise en exploitation de l'ouvrage et son corolaire la date de mise en service souhaitée par le client. En effet sur la base des standards métiers actuels, les expérimentations de Perpignan et Orléans se traduisent par des augmentations de délais de 6 à 9 semaines au minimum, si l'on ne parvient pas à anticiper la programmation des Investigations Complémentaires.

Retrouvez l'intégralité de l'interview sur www.protys.fr